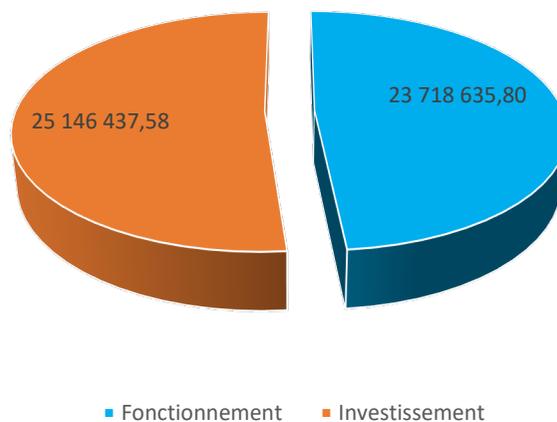


Note de présentation des budgets primitifs 2022

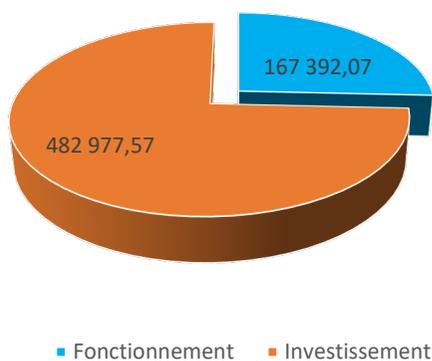
Conseil Municipal du 14 février 2022

**2022 : Une année historique
d'investissements massifs pour Beaucaire**

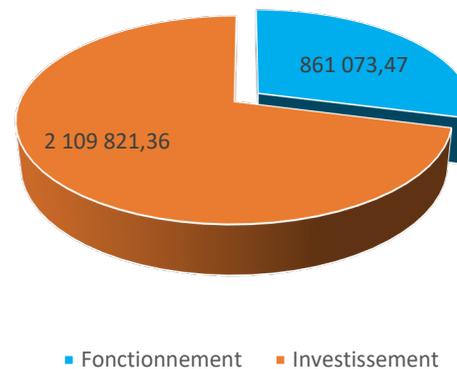
Budget Primitif 2022 - Ville



Budget Primitif 2022 - Eau



Budget Primitif 2022 - Assainissement



La crise sanitaire liée à la Covid-19 est loin d'être terminée. Ne parvenant pas à gérer efficacement cette crise depuis le début, infantilisant les Français à l'extrême et paralysant le pays du fait du manque de moyens mis dans les hôpitaux et la santé publique, le gouvernement a en effet prolongé certaines mesures qui restreignent les libertés publiques et les libertés individuelles jusqu'en juillet 2022, développant un climat anxieux et montant les Français les uns contre les autres. La société est aujourd'hui sous tension et fracturée.

Sur le plan économique, du fait de cette crise sanitaire, des produits et des matériaux sont difficilement disponibles en raison de problèmes d'approvisionnement. Les coûts de nombreuses matières premières flambent. Les travaux connaissent du retard et des surcoûts liés à ces problématiques.

Le contexte économique est particulièrement incertain.

La municipalité, qui gère l'argent public prudemment, continue néanmoins son travail quotidien avec ambition et poursuit son objectif de réparation de Beaucaire et de développement des infrastructures de notre ville à travers des investissements massifs afin de soutenir les acteurs économiques, de contribuer à la relance et d'apporter un meilleur service aux Beaucairois.

La municipalité s'est fixée l'objectif de réaliser en 2022 des investissements à un niveau réellement historique pour notre ville.

Un vrai tour de force qui doit être salué par tout amoureux de Beaucaire.

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2022
Impôts et taxes	13 877 000.00 €
Dotations et participations	5 184 000.00 €
Produits des services et du domaine	617 100.00 €
Atténuations de charges	153 200.00 €
Autres recettes	351 500.00 €
Excédent de fonctionnement	3 330 835.80 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	23 513 635.80 €
Recettes d'ordre	205 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	23 718 635.80 €

Impôts et taxes	BP 2022
Impôts directs locaux (Taxe foncière sur le foncier bâti et Taxe foncière sur le foncier non bâti)	8 100 000.00
Dotations de solidarité communautaire	726 500.00 €
Attribution de compensation communautaire	3 950 000.00
Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	200 000.00 €
Autres taxes	900 500.00 €
Total	13 877 000.00

Depuis 2014, la commune a baissé ses 3 taux locaux d'imposition.

Ainsi, la taxe d'habitation, de 14,50% en 2014 est passée à 14,45% en 2015 puis à 14,40% en 2016 et à 14,35% depuis 2017.

La taxe sur le foncier bâti (taux communal) était passée de 26,28% en 2014 à 26,15% en 2015 puis à 26,10% en 2016 et à 26,05% depuis 2017 avant la réforme de l'Etat prenant effet en 2021.

Enfin, la taxe sur le foncier non bâti était passée de 52,70% en 2014 à 52,50% en 2015 puis à 52,30% en 2016 et à 52,10% depuis 2017.

Par ailleurs, l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 dite loi de finances pour 2020 a acté :

- la suppression, à compter de 2021, du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- le gel des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à son taux de 2019 et ce jusqu'en 2022
- le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Il faut donc noter que, sur décision de l'Etat, au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (en l'espèce 26.05%), il faut ajouter depuis 2021 la part départementale (en l'espèce 24.65%) qui compense la suppression par l'Etat aux communes du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit un total de 50,70% pour le foncier bâti.

En 2022, il est prévu de ne pas augmenter les taux en maintenant les taux inchangés par rapport à 2021 à 14,35% pour la taxe d'habitation, 26,05% + 24,65% pour la taxe sur le foncier bâti (soit 50,70%) et 52,10% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Comme cela est le cas depuis 2017, la municipalité garde le cap et propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 pour ne pas pénaliser les Beaucairois suffisamment éprouvés par le contexte sanitaire et économique national anxiogène.

Dotations et participations	BP 2022
➤ Dotation Globale de Fonctionnement	
Dotation forfaitaire	520 000.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	2 250 000.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	120 000.00 €
➤ Participations	
Etat	6 000.00 €
Département	8 000.00 €
Autres organismes	770 000.00 €
➤ Attributions de péréquation et de compensation	
Dotation unique de compensations spécifiques TP	0.00 €
Compensations exonérations taxes foncières	1 500 000.00 €
Compensations exonérations taxes d'habitation	0.00 €
➤ Dotation de recensement	0.00 €
➤ Dotation pour titres sécurisés	10 000.00 €

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement	BP 2022
Charges à caractère général	5 220 000.00 €
Charges de personnel	12 500 000.00 €
Charges de gestion courante	2 835 850.00 €
Charges financières	197 500.00 €
Charges exceptionnelles	161 450.00 €
Dépenses imprévues	268 835.80 €
Atténuation de produits	20 000.00 €
Provisions	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 203 635.80 €
Virement à la section d'investissement	2 050 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	465 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 515 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	23 718 635.80 €

Charges à caractère général	BP 2022
Achats de fournitures	1 541 713.00 €
Achats de services	3 506 479.00 €
Impôts et taxes	171 808.00 €

Charges de personnel	BP 2022
Personnel extérieur	85 000.00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	114 000.00 €
Rémunération du personnel titulaire	6 718 000.00 €
Rémunération du personnel non titulaire	1 660 000.00 €
Cotisations salariales	3 498 000.00 €
Autres charges	412 000.00 €
Rémunération des apprentis	13 000.00 €
Total	12 500 000.00 €

L'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement *	BP 2022
Subventions d'investissement reçues	8 708 870.17 €
Emprunts et dettes assimilés	4 000 000.00 €
Immobilisations corporelles	0.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	990 000.00 €
Autres immobilisations financières	0.00 €
Produits de cession	3 032 700.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 500 000.00 €
Excédent d'investissement 2021	899 867.41 €
Total des recettes réelles d'investissement	20 131 437.58 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	465 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	2 050 000.00 €
Opérations patrimoniales	2 500 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	5 015 000.00 €
Total des recettes d'investissement	25 146 437.58

*y compris restes à réaliser

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2017, en 2018 et 2019.

L'emprunt prévu au budget primitif 2020 a été souscrit comme prévu en raison des grands projets engagés par la commune en 2020 (écoles,...) et conforté par la faiblesse des taux (0,60%).

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2021.

Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publique pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. Comme l'a relevé la chambre régionale des comptes dans son récent rapport d'observations, la capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre la saine gestion des finances communales. Elle était d'environ 8 ans en 2017, 6 ans en 2018, 5 ans en 2019, 4,2 ans en 2020, à 4,8 ans en 2021.

En 2022, la commune remboursera par ailleurs un peu plus de 2 millions de remboursements d'emprunts.

En 2022, la Ville de Beaucaire prévoit plus de 25 millions d'euros d'investissements !

Depuis 2014, la municipalité a pris le parti de remettre progressivement à niveau avec ambition les équipements structurants de la commune qui avaient été laissés à l'abandon mais aussi d'en créer d'autres ainsi qu'un nouveau quartier d'habitat neuf en centre-ville. Vu la taille de la commune, les investissements qui en résultent ne peuvent bien sûr être réalisés en une seule année. Des autorisations de programme et des crédits de paiement ont donc été mis en place afin de planifier financièrement et dans le temps la réalisation de ces investissements.

Ce haut niveau d'investissements permet à la commune de participer activement à la relance économique du pays, de développer la ville et son attractivité, et d'offrir à la population des infrastructures dignes d'une ville de plus de 16 000 habitants.

2022 sera une année historique avec plus de 25 millions d'euros d'investissement, dont près de 17 millions de nouvelles inscriptions.

Ce très haut niveau d'investissements est rendu possible grâce à une gestion saine et rigoureuse, mais aussi grâce à la démarche active de la municipalité pour solliciter ses partenaires financiers.

Ainsi, en 3 ans, la commune a obtenu plus de 7,3 millions d'euros de subventions.

Un emprunt d'équilibre de 4 millions d'euros est inscrit en 2022 pour financer une partie de ces investissements, étant rappelé que les taux sont très bas en ce moment. Il ne serait pas juste que seuls les Beaucairois vivant à Beaucaire en 2022 paient des équipements qui vont profiter aux Beaucairois pendant plusieurs dizaines d'années.

Les principaux investissements de l'année 2022

• L'école Garrigues Planes – Tranche 3

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école Garrigues Planes se poursuivent. Le nouveau bâtiment de l'école maternelle a été inauguré à la rentrée en septembre 2021.

Un budget global de 4 990 000 € TTC est consacré à ce projet.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite du projet avec la réhabilitation des bâtiments existants.

Au total, le groupe scolaire sera doté de 9 classes supplémentaires, avec une cantine en rez-de-chaussée plus fonctionnelle et des espaces d'étude plus agréables.

Des subventions ont été demandées à l'Etat, au Département et à la Région. La commune a déjà obtenu 562 417 € au titre de la DSIL de l'Etat pour la 1ère tranche ; 559 696 € au titre de la DSIL pour la tranche 2 ; 398 139€ du Département au titre du Contrat Territorial ; une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour la 3ème tranche et la ville est en attente du montant de la subvention de la région (annoncée par la région lors de l'inauguration du nouveau bâtiment).

• L'Ecole Nationale – Tranche 1 :

Après un long travail collaboratif avec les équipes pédagogiques et des pré-études nécessaires (tant techniques que financières), un appel à candidatures a été lancé. Plusieurs dizaines de cabinets d'architectes y ont répondu et le choix final s'est porté sur les architectes Alexandre Senac et Nicolas André en juillet 2020. D'une capacité actuelle de 150 élèves en élémentaire (6 classes), le projet va permettre, à terme, d'accueillir 19 classes et 3 demi-classes spécialisées ainsi que le restaurant scolaire.

Le coût total du projet est d'environ 7 millions d'euros.

Des travaux préparatoires ont commencé il y a quelques semaines sur cette école située en site patrimonial remarquable où tout travaux est très encadré et plus impactant. Mais la volonté de la municipalité est d'avoir une vraie école pilote pour les enfants du centre-ville au cœur du centre-ville.

Plusieurs partenaires ont été sollicités.

L'Etat a accordé récemment la somme de 766 640 € pour la tranche 1 dans le cadre du plan de relance. Mme la Préfète a confirmé qu'elle tiendrait les engagements financiers de son prédécesseur pour l'ensemble des tranches (40%).

Par ailleurs, à la demande de la commune, ce projet sera inscrit dans le contrat territorial du département, permettant ainsi une subvention qui devrait être de plus de 500 000 euros. La région a également été sollicitée.

- Le nouveau quartier Sud Canal

Le beau projet du nouveau quartier Sud Canal continue. La Ville de Beaucaire ayant un riche patrimoine et des vestiges ayant été trouvés, des fouilles archéologiques ont été nécessaires. Les travaux de construction du quartier démarreront d'ici l'été 2022.

Pour 2022, une participation de 282 414 € T.T.C. est prévue pour poursuivre le renouveau de la Ville de Beaucaire, comme prévu dans le traité de concession de la ZAC.

- La voirie communale

Le territoire de Beaucaire étant étendu, chaque année, la Ville prévoit 450 000 € pour l'entretien des voiries (hors opérations spéciales). Pour 2022, la ville prévoit un effort financier exceptionnel avec un budget d'environ 1 860 000 € (dont les aménagements ci-dessous).

- La place du 8 mai 1945

Comme prévu dans son programme électoral, la majorité municipale prévoit la création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants. Celle-ci sera située sur la place du 8 mai 1945 qui va faire l'objet d'une réhabilitation totale. Ainsi, cette place, située au cœur du quartier de la Moulinelle, sera transformée en parc végétalisé, avec une aire de jeux et des terrains de pétanque. Les travaux commenceront en mars/avril 2022.

- Le parking du centre commercial de La Moulinelle

Dans la continuité de la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle, que les habitants attendaient depuis des décennies (fin des travaux en décembre – montant : 800 000 € environ), le parking du centre commercial sera entièrement rénové et repensé en mars/avril 2022.

Le montant de l'opération d'aménagement de la place du 8 mai 1945 et du parking du centre commercial de la Moulinelle est estimé à 519 000 € T.T.C.

- Le Pôle d'Echange Multimodal

Projet impulsé par le Maire qui tient beaucoup au service public de transport et s'est beaucoup battu pour obtenir des avancées concrètes pour les Beaucairois en la matière, le chantier de réhabilitation de la halte SNCF et de ses abords se poursuit. Comme à chaque fois, de nombreuses études ont été imposées pour pouvoir concrétiser les travaux prévus (en raison de la proximité des voies SNCF). La tranche 2 du projet sera lancée avant l'été 2022 pour 1 an.

Pour 2022, le budget devrait s'élever à 2 490 000 € T.T.C..

- La base nautique municipale

Grâce à un travail considérable de l'équipe municipale et des services de la Ville, Beaucaire a obtenu le label Terre de jeux 2024 et a été sélectionnée pour être centre de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024. La base nautique doit pouvoir accueillir dans les meilleures conditions cet évènement.

Aussi, un programme de réhabilitation et extension a été décidé. La phase d'études étant terminée, la ville entame désormais la phase opérationnelle des travaux.

En 2022, le budget prévu s'élèvera à environ 5,2 millions d'euros (dont 4,9 millions de nouvelles inscriptions).

Le conseil régional, saluant la qualité du projet communal et son aspect de co-construction a voté une subvention de 2 millions d'euros pour le projet. L'Agence Nationale du Sport a attribué une subvention de 550 000 € au projet. Le département soutient le projet à hauteur de 1 million d'euros.

La commune attend désormais une réponse de l'Etat pour un éventuel financement supplémentaire. Il serait en effet curieux que l'Etat, qui a souhaité accueillir les Jeux Olympiques, ne lance pas de fonds de soutien à l'investissement en la matière et que ce soit aux collectivités locales de faire seules ce travail de structuration des équipements sportifs d'ampleur.

• L'Ad'Ap

L'Ad'Ap (agenda d'accessibilité des bâtiments communaux) va se terminer en 2023. La dernière tranche concerne l'école élémentaire de la Préfecture, le stade Philibert Schneider et l'Hôtel de Ville.

En 2022, la ville devrait dépenser 200 000 € en la matière.

• Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable de Beaucaire (PSMV)

Un Secteur Sauvegardé, dénommé aujourd'hui Site Patrimonial Remarquable (SPR), a été créé et délimité le 3 janvier 1986 par arrêté ministériel sur le territoire de la commune, couvrant l'ensemble du centre historique sur 44,5 hectares du fait qu'il présente un caractère d'intérêt public d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme réglementaire applicable sur le périmètre du SPR, a été approuvé le 31 décembre 2001 par arrêté ministériel puis modifié le 7 février 2008 par arrêté préfectoral. La commune a décidé de mettre en révision son PSMV afin de pouvoir faire avancer des sujets en souffrance depuis plus de 30 ans dans son centre ancien (îlot des pêcheurs notamment...) et a demandé à cet effet le concours de l'Etat.

Suite au lancement de l'appel d'offres pour désigner le prestataire qui mènera l'étude de révision du PSMV, le coût de ce projet est désormais annoncé à 722 330 € TTC.

Suite à la demande du Maire, l'Etat a accepté de financer 70 % du coût de l'étude.

Le reste à charge pour la commune est de 216 698.40€ qui seront répartis sur 4 ans, soit 80 820€ en 2022.

• Les subventions façades

Le centre ancien de Beaucaire fait peau neuve. De nombreux échafaudages s'élèvent le long des façades grâce au programme d'aide ambitieux lancé par la

municipalité.

La Ville prévoit un budget de 250 000 € en 2022 pour aider les Beaucairois à réhabiliter la façade de leur maison et contribuer ainsi à accroître la beauté du patrimoine de la commune.

La Région Occitanie soutient cette opération à hauteur de 80 000€ maximum.

• Le renouvellement du parc de véhicules et de matériels

En 2022, comme depuis plusieurs années, la commune va continuer à investir pour le renouvellement de son parc de véhicules et en matériels et outillages pour les services techniques (plus de 226 000 € pour les renouvellements de véhicules et 309 760 € en matériels et outillages pour les services techniques).

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2022 :

Recettes réelles	110 000.00 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	54 921.07 €
TOTAL	167 392.07 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2022 :

Dépenses réelles	47 392.07 €
Dépenses d'ordre	120 000.00 €
TOTAL	167 392.07 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2022 :

Recettes réelles	45 000.00 €
Recettes d'ordre	130 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	307 977.57 €
TOTAL	482 977.57 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2022 :

Dépenses réelles	463 785.81 €
Dépenses d'ordre	12 471.00 €
Dépenses reportées	6 720.76 €
TOTAL	482 977.57 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2022 :

Recettes réelles	360 000.00 €
Recettes d'ordre	75 000.00 €
Excédent de fonctionnement	426 073.47 €
TOTAL	861 073.47 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2022 :

Dépenses réelles	301 073.47 €
Dépenses d'ordre	560 000.00 €
TOTAL	861 073.47 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2022 :

Recettes réelles	70 000.00 €
Recettes d'ordre	630 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 409 821.36 €
TOTAL	2 109 821.36 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2022 :

Dépenses réelles	1 929 632.68 €
Dépenses d'ordre	145 000.00 €
Dépenses reportées	35 188.68 €
TOTAL	2 109 821.36 €